



## Règles sanitaires COVID 19 et conditions d'éviction ou de fermeture.

Madame, Monsieur,

Afin que les conditions soient claires pour chacun d'entre nous, vous trouverez ci-dessous une synthèse des **directives ministérielles** sur la conduite à tenir face à la propagation du virus.

Pour rappel : votre enfant ne peut pas venir à l'école s'il a plus de 38° de fièvre ou présente des symptômes évocateurs.

La non-observation du protocole sanitaire pourrait entraîner la fermeture de classes ou de l'école. Je compte donc sur votre vigilance pour suivre ces prescriptions et garantir la poursuite de scolarisation au maximum d'élèves.

Aurélie Leblond

Chef d'établissement

Les différents cas		Conduite à tenir
<p>1- Votre enfant est un <b>cas « contact »</b> : il a été en lien avec une personne testée positive <u>ou qui risque de l'être</u>.</p> <p>2- Votre enfant présente des <b>symptômes évocateurs</b>.</p>	→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant reste à la maison.</li> <li>- Prévenir l'école.</li> <li>- Eviter les contacts.</li> <li>- Voir un médecin ou plateforme en ligne COVID 19.</li> <li>- Retour à l'école après avis médical ou après 7 jours.</li> </ul>
<p>3- L'enfant présente des <b>symptômes à l'école</b>.</p>	→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant est isolé.</li> <li>- Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.</li> <li>- Les parents viennent chercher l'enfant.</li> <li>- L'enfant reste à la maison.</li> <li>- Voir un médecin ou plateforme en ligne COVID 19.</li> <li>- Retour à l'école après avis médical ou après 7 jours.</li> </ul>
<p>4- Si l'enfant est <b>testé positif</b>.</p>	→	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Informer immédiatement l'école.</b></li> <li>- Le médecin détermine la date de retour à l'école (au plus tôt, 10 jours après le test).</li> <li>- L'école informe l'académie qui prend contact avec l'ARS.</li> <li>- L'école fait la liste des personnes en contact avec l'élève.</li> <li>- L'école informe toutes les familles et exclut de l'établissement les personnes de la liste (en contact) <b>jusqu'à l'avis de l'ARS.</b></li> <li>- Mise en place de la continuité pédagogique.</li> <li>- L'ARS désigne les personnes de la liste devant être testées et autorise le retour des autres.</li> </ul>
<b>Cas de conditions de fermeture de classe ou d'école</b>		
<p>1- <b>A partir de 3 cas</b> confirmés positifs dans les classes d'un même niveau</p>	→	<p><b>Possibilité</b> de fermeture du niveau de classe.</p>
<p>2- <b>A partir de 3 cas</b> confirmés positifs dans des classes et niveaux différents.</p>	→	<p><b>Possibilité</b> de fermeture de l'école.</p>